

*Pétitions*

[Français]

**M. Waddell:** J'espère que le ministre ne veut pas m'interrompre alors que je présente une pétition dans l'autre langue officielle du Canada.

A l'honorable Chambre des communes du Canada en Parlement assemblée.

La pétition des soussignés résidant au Canada qui se prévalent maintenant de leurs droits anciens et incontestés de présenter un grief commun dans l'assurance que votre honorable Chambre y apportera un remède.

Déclare humblement que:

Étant donné que les fermiers de l'Ouest canadien ont payé 131 millions de dollars dans le but d'exporter leurs céréales pour l'année 1981-1982 en accord avec les taux du Nid-de-Corbeau.

Que ceci apportera une contribution de 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale du Canada.

Étant donné que les soussignés croient que ceci représente une juste contribution à l'économie canadienne.

Étant donné que les fermiers de l'Ouest n'ont l'intention de payer qu'une fois le tarif du Nid-de-Corbeau.

A ces causes demande humblement au Parlement de maintenir le présent tarif de transport de céréales (Nid-de-Corbeau).

Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

[Traduction]

**M. Blais:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement parce qu'il est manifeste, d'après leur comportement, que les néo-démocrates utilisent systématiquement un des articles du Règlement pour nous empêcher de passer à l'ordre du jour. Tout abus du Règlement sème la confusion.

**Une voix:** Vous êtes perspicace.

**M. Blais:** Un député d'en face me trouve perspicace d'avoir éventé la mèche.

Vous n'ignorez pas, monsieur le Président, que parmi ses fonctions, la présidence doit veiller au maintien de l'ordre, afin d'assurer le bon fonctionnement de la Chambre. Tout abus du Règlement sème le désordre; M. le Président doit donc en faire état et rétablir l'ordre en priant les responsables de bien vouloir se calmer.

J'insiste sur le fait que le Règlement de la Chambre est censé favoriser le déroulement de nos délibérations et qu'il ne faut pas en abuser. On voit bien, au nombre de députés néo-démocrates encore présents à cette heure-ci, contrairement à leur habitude, que telle est, en effet, leur intention.

De plus, ils ont affirmé publiquement qu'ils emploieraient tous les moyens à leur disposition pour empêcher la Chambre de débattre un projet de loi. Les mesures législatives sont faites pour être débattues à la Chambre et mises aux voix. De toute évidence, ce n'est pas ce que ces messieurs du NPD souhaitent. En fait, ils vont à l'encontre des principes fondamentaux du parlementarisme! Ils le font en pleine connaissance de cause.

En permettant ce désordre, monsieur le Président, vous les laissez perturber les travaux de la Chambre.

● (1700)

[Français]

Monsieur le Président, je vais m'adresser dans l'autre langue officielle. Il est regrettable que les députés réactionnaires du Nouveau parti démocratique, réactionnaires dans le plus grand sens du mot, et les plus conservateurs que nous puissions connaître, les plus conservateurs qui aient existé, se servent d'une mesure dilatoire pour essayer d'empêcher l'accomplissement des travaux de cette Chambre. Alors qu'ils se disent le Nouveau parti démocratique, ils se servent de mesures anti-démocratiques pour empêcher cette Chambre d'entreprendre des délibérations essentielles à l'intérêt national. La façon de traiter la question, c'est d'analyser les mesures qui sont présentées afin de donner au peuple canadien des arguments qui pourraient l'encourager à nous forcer, nous, à ne pas adopter le projet de loi ou du moins à ne pas présenter le projet de loi. Ce qu'ils font, c'est tout le contraire. Ils essaient d'employer une mesure précise dans le cadre du Règlement de la Chambre, afin de nous empêcher de vraiment débattre la question à l'étude.

Monsieur le Président, on ne peut pas conclure autre chose que ces énerguènes devant moi, et j'espère que le terme est parlementaire, que ces énerguènes devant moi ne reconnaissent pas l'élément essentiel de la démocratie parlementaire, ce qui est en fait d'encourager des délibérations ouvertes, franches et complètes entre députés intelligents. L'intelligence évidemment ne règne pas.

[Traduction]

**M. le vice-président:** Le Règlement de la Chambre est clair. Voici ce que dit l'article 71(1):

71. (1) Tout député peut présenter une pétition à la Chambre à n'importe quel moment de la durée d'une séance de cette Chambre, en la déposant entre les mains du greffier.

Et voici le paragraphe (2):

(2) Tout député qui désire présenter une pétition de sa place à la Chambre doit y procéder pendant les affaires courantes ordinaires, avant le dépôt des projets de loi.

Et maintenant le paragraphe (3):

(3) Lors de la présentation d'une pétition, aucun débat n'est permis à son sujet.

La présidence s'est efforcée de faire respecter le Règlement. Certains députés ont voulu se lancer dans un débat et présenter leurs pétitions à l'encontre du Règlement. Néanmoins, il y a plus grave. La présidence a reçu une prétendue pétition contenant une déclaration écrite, mais ne portant ni nom ni signature. Je me souviens assez bien du sujet des pétitions qui ont été lues, à part quelques passages un peu confus, mais le fait est que cette pétition émanait de ma gauche et non pas de ma droite. Si les députés ne présentent pas des pétitions en bonne et due forme, cela complique la tâche de la présidence. Les députés sont responsables de leurs actes. La présidence est au service de la Chambre.